

Parc national de Port Cros

Objectif 4.II Garantir un aménagement durable exemplaire

Cet objectif impose de concevoir un aménagement exemplaire en matière de performance environnementale, de qualité esthétique et fonctionnelle du bâti et des espaces publics des îles. L'intégration des principes d'écoresponsabilité, d'amélioration du cadre de vie et du respect de l'identité des lieux, doit guider les projets d'aménagement pour le coeur de Porquerolles et pour le village et le port de Port-Cros.

2 mesure partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>4.II.2 Coeur et AOA île: Promouvoir des bâtiments et ouvrages écoresponsables avec une empreinte écologique limitée.</p> <p>L'exemplarité sera recherchée aussi bien pour la restauration et la construction des bâtiments communaux que pour les bâtiments du parc national.</p> <p>Sur Porquerolles, le parc national s'attachera en particulier à faire du</p> <p>Hameau, (ensemble bâti des années 70 rassemblant les locaux techniques et les logements des agents du parc national) un site exemplaire en matière d'écორénovation.</p> <p>La priorité portera également sur les bâtiments d'intérêt collectif comme par exemple la caserne des pompiers à Porquerolles et la capitainerie et l'ensemble des bâtiments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil / Appui technique aux porteurs de projets • Promotion des techniques et de matériaux écocertifiés • Maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments du parc national : mise en place des actions du programme d'action écoresponsable • Programmation, conception et projet de restauration du Hameau • Recherche des partenariats potentiels pour des innovations • Facilitation des projets dans le cadre de l'autorisation coeur de parc • Soutien de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments communaux 	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Propriétaires publics et privés • FBTP, CAPEB • PTP (Maîtrise d'ouvrage des bâtiments liés à la gestion des ports) • SDIS • IGeSA • CMA • STAP • DREAL, DDTM • CAUE, ANAH, EDF • Partenaires privés

Parc national de Port Cros

du port du Levant.

Référence ID de l'article : #4553

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-11 11:49